

Description : Module i-Signalement

Saisie d'une annonce

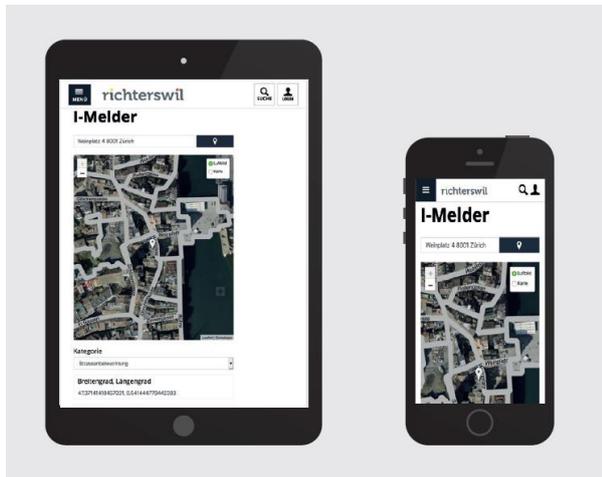
Une carte interactive de la commune ou de la ville sert de plateforme sur le site internet pour annoncer les dommages ou problèmes. Lorsque le visiteur constate dans la rue un dégât et souhaite informer la commune, il peut rapidement contrôler si un signalement existe déjà.

Avec la fonction GPS activée, la carte s'affiche directement à l'endroit localisé par l'utilisateur et la personne peut rapidement prendre connaissance, si un signalement/une demande est déjà en ligne et s'informer du statut de résolution.

Si aucun signalement n'existe, en quelques mouvements, il peut faire un signalement en inscrivant sa localisation, choisissant la catégorie d'annonce et décrivant ou photographiant le problème.

Réception d'une annonce

Le rapport de signalement parvient ensuite à l'équipe responsable au sein de la commune qui coordonne la demande. Selon la configuration, la demande parvient directement aux employés responsables pour la catégorie de signalement choisie.

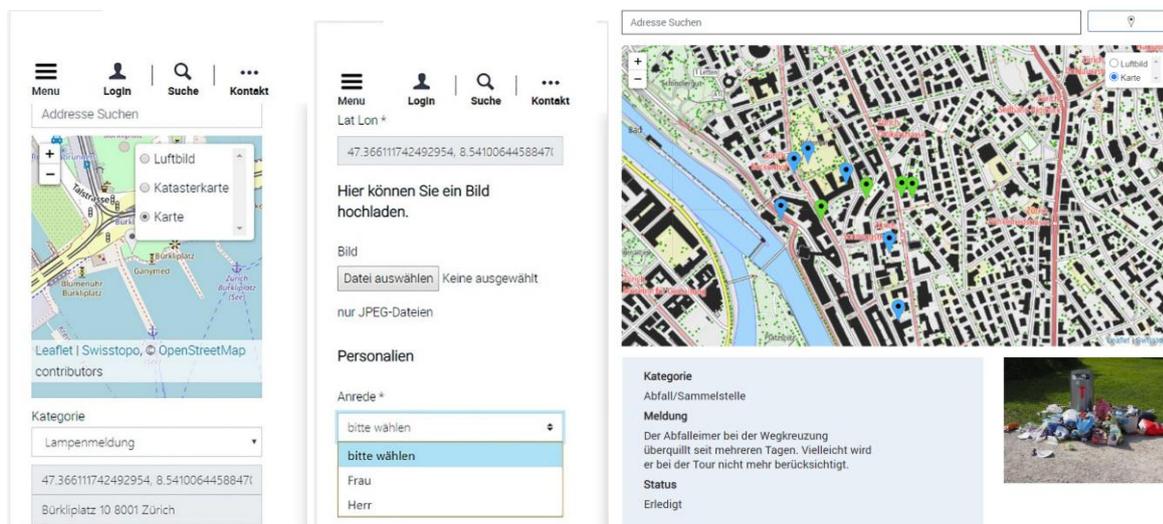


Le module informe et notifie les personnes ayant réalisé la demande ou les employés communaux concernés, lorsqu'il y a une nouvelle demande ou un changement de statut de la demande. D'autres personnes peuvent être notifiées directement à partir de la plateforme centrale si nécessaire. Si le statut d'une demande change, la personne qui signale le changement en est également automatiquement informée.

Intégration web au lieu d'une application mobile

Le module i-Signalement d'i-com est proposé sous forme de module web et non via une application mobile séparée pour faciliter son utilisation. Le design responsif du module garantit son fonctionnement sur l'ordinateur, la tablette et le smartphone, quel que soit le système d'exploitation. Par rapport à une application séparée, le module web présente l'avantage de ne pas nécessiter un téléchargement local à partir des boutiques en ligne d'applications. Il n'est donc pas nécessaire de maintenir des versions distinctes pour les appareils Apple et Android.

Le système GPS permet également de localiser l'emplacement dans le navigateur web si les utilisateurs l'ont activé. Par ailleurs, l'outil web business statistique permet de visualiser des informations sur l'utilisation et fréquentation du module.



Contrôle du statut et documentation

Le module i-Signalement indique l'état de traitement des demandes directement dans le compte utilisateur du site internet, si l'habitant ayant réalisé la demande possède un compte. Par ailleurs, l'annonce du signalement est visible sur la carte de la commune avec une courte description et si nécessaire une illustration pendant la durée du traitement et jusqu'à la date définie par la commune. Les signalements des visiteurs sont traités par les collaborateurs communaux dans le système des affaires en cours du guichet virtuel sur la plateforme d'administration. Selon les configurations, les demandes de signalements peuvent passer par un coordinateur avant d'être affichées sur la carte du site internet.

Avec ce module, votre administration sera à l'écoute de sa population pour une gestion optimale de l'espace public.

Références:

- <https://www.laufenburg.ch/imelder>
- <https://www.oberengstringen.ch/imelder>
- <https://www.horgen.ch/imelder>